

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 97 (1971)

**Heft:** 12: SIA spécial, no 2, 1971: Revision du règlement de base...; Contrat d'entreprise

**Artikel:** Participation suisse au gazoduc international Hollande-Italie: historique, négociations, répercussions

**Autor:** Lauper, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-71225>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Participation suisse au gazoduc international Hollande-Italie : historique, négociations, répercussions

par Dr JEAN-PIERRE LAUPER, directeur de l'Association des usines à gaz suisses, Zurich

## Historique

Le projet d'un gazoduc de gaz naturel de Hollande en Italie fut discuté et étudié pour la première fois dans les années 1968/1969. L'initiative partit de la N.V. Nederlandse Aardolie Maatschappij (NAM) qui recherchait des débouchés pour de nouvelles ressources de gaz naturel découvertes dans des gisements indépendants de ceux bien connus de Groningue. Comme la Hollande, la Belgique, le nord et le nord-est de la France ainsi que d'importantes régions de l'Allemagne étaient déjà alimentés en gaz naturel de Groningue, il était indiqué d'orienter les recherches pour l'écoulement de ce gaz naturel entre autre vers l'Italie.

La liaison directe entre le sud-est de la Hollande et la région de Milan passe à travers la Suisse et correspond approximativement aux voies traditionnelles de transit nord/sud à travers notre pays. Il était par conséquent naturel, pour la NAM, d'envisager la traversée de la Suisse dans le cadre des études de tracés pour un gazoduc allant de la Hollande en Italie. Pour la Suisse, la participation à un grand gazoduc nord/sud représentait une possibilité attractive et unique d'améliorer et d'élargir dans une large mesure son approvisionnement en gaz naturel.

Cette situation conduisit à une collaboration étroite entre la NAM hollandaise ainsi que les autorités suisses, les intéressés au gaz naturel et des entreprises d'ingénieurs. Des études de tracés nombreuses et fouillées furent exécutées, desquelles il ressortit que la construction d'un grand gazoduc à travers la Suisse était techniquement et économiquement possible.

Ces travaux tombèrent toutefois quelque peu dans l'oubli en Suisse, vers la fin de 1969, vu que les négociations italo-hollandaises n'aboutirent pas à un contrat, mais à une option limitée dans le temps en faveur des intéressés italiens.

En été 1970, les responsables italiens se penchèrent de nouveau sur ce projet. La SNAM SpA, Milan, société appartenant au groupe ENI et chargée des achats et du transport de gaz naturel, exerça son droit d'option pour le gaz naturel hollandais qui lui avait été offert. De cette manière, et simultanément, l'intérêt que la Suisse avait manifesté pour ce projet de gazoduc international à travers notre pays revenait au premier plan. Les autorités fédérales ainsi que les milieux gaziers intéressés entreprirent par conséquent les démarches nécessaires aussi bien auprès de la NAM hollandaise que de la SNAM SpA italienne pour leur signifier l'intérêt que nous avions toujours pour ce gazoduc transeuropéen.

## Négociations pendant l'hiver 1970/71

Les négociations italo-suisses pendant les mois d'hiver 1970/71 furent conduites très activement et dans un esprit très constructif.

Au milieu d'octobre 1970, une première discussion eut lieu sur le fond du problème. Elle aboutit à la décision d'étudier les conditions préliminaires juridiques et économiques ainsi que les possibilités techniques de réalisation

du projet d'un grand gazoduc à travers la Suisse. Au milieu de novembre et au début de décembre, les études de tracés mises très rapidement au point par Electro-Watt, Ingénieur Conseils S.A., Zurich, étaient déjà disponibles. Elles confirmaient les résultats positifs des études de 1968 sur la possibilité de réaliser un gazoduc transalpin de gros calibre à travers la Suisse.

Peu avant Noël 1970, les problèmes économiques et juridiques de base d'une collaboration italo-suisse pour la réalisation du projet de gazoduc étaient mis au point à l'occasion d'une deuxième réunion décisive. La SNAM SpA se déclarait notamment prête à intervenir auprès de la NAM hollandaise pour obtenir la mise à disposition d'une quantité de 0,5 milliard de m<sup>3</sup> de gaz naturel par an à la Suisse.

Dans les derniers jours de janvier 1971, la mise au point du texte du contrat de livraison italo-hollandais, dont les conditions essentielles étaient fixées depuis l'été 1970, lorsque la SNAM SpA avait exercé son droit d'option, fut achevée par la NAM et la SNAM. La livraison de 0,5 milliard de m<sup>3</sup> de gaz naturel par an à la Suisse y était contractuellement assurée.

Au cours de la deuxième semaine de février 1971, un contrat-cadre sur le transport de gaz naturel à travers la Suisse fut mis au point entre les représentants de la SNAM SpA italienne et de l'Economie gazière suisse. Cet accord comprend, à côté de conditions contractuelles générales, un contrat de consortium pour la construction et l'exploitation du gazoduc de transit ainsi qu'un contrat préalable sur les livraisons du gaz naturel à la Suisse. Ce contrat fut signé le 24 février 1971 par la SNAM SpA d'une part, et l'Association des usines à gaz suisses, Zurich, la Communauté du gaz du Mittelland S.A., Bâle/Berne, la Communauté du gaz de la Suisse orientale S.A., Zurich, et la GAZNAT S.A., Lausanne/Vevey, d'autre part.

Le 23 mars 1971 enfin, tous les contrats conclus par la SNAM SpA en rapport avec ce projet de gazoduc avec des partenaires allemands et suisses commencent à déployer leurs effets juridiques.

## Tracé du gazoduc

Le gazoduc de Hollande en Italie a son point de départ dans la région de Maastricht et aboutit dans une région située au sud-ouest de Milan. Entre ces deux points, plusieurs variantes de tracés étaient possibles, dont quelques-unes touchaient la Suisse alors que d'autres la contournaient.

Les trois possibilités principales de tracés qui ont été étudiées sont les suivantes :

- un gazoduc partant de Maastricht à travers la Belgique et la France, qui contournait la Suisse par l'ouest et qui atteignait l'Italie à travers la Haute-Savoie ;
- un gazoduc partant de Hollande à travers la Belgique, la France et la Suisse romande qui atteignait l'Italie dans la région de Domodossola ;

— un gazoduc à travers la Belgique, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse, qui atteignait l'Italie également dans la région de Domodossola.

Le gazoduc au nord de la Suisse est notablement plus long que le tronçon à travers notre pays. La position des négociateurs suisses fut par conséquent axée sur le but primordial d'obtenir le passage de ce gazoduc de transit à travers la Suisse. Vers la fin de janvier/début de février 1971, on apprit que la SNAM SpA semblait donner une certaine préférence au tracé à travers la RFA et la Suisse, mais qu'elle continuait d'étudier activement la variante Belgique/France avec le contournement de notre pays. En suite des décisions rapides et positives des organisations gazières intéressées, il est acquis aujourd'hui que le gazoduc partira de Hollande, dans la région de Maastricht, et traversera la République fédérale d'Allemagne par l'Eifel, le Hunsrück, la région de Karlsruhe et la vallée du Rhin. Il atteindra la Suisse dans la région Rheinfelden/Mölin, traversera ensuite le Jura, le Mittelland dans la région d'Aarau/Olten, la vallée de la Suhr, l'Entlebuch, le Sörenberg, la vallée du Hasli et la partie supérieure de la vallée de Conches pour atteindre le col du Gries. Sur territoire italien, il traversera le Val Formazza et la région de Domodossola pour arriver enfin dans la région de Mortara.

Ce gazoduc de gros calibre aura un diamètre d'environ 900 mm et sera exploité à une pression élevée. Sa capacité de transport atteindra, en première étape, sur le tronçon nord entre Maastricht et le Mittelland suisse, le chiffre de 6,5 milliards de m<sup>3</sup> et sur le tronçon sud et transalpin, 6 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel par année. Il sera construit en tenant compte exactement des prescriptions suisses en la matière considérées, sur plan international, comme très sévères.

Cette nouvelle transversale nord/sud représente, actuellement, le plus grand projet de gazoduc pour gaz naturel en Europe occidentale. Elle devra être bâtie dans le temps extrêmement court entre le printemps 1971 et Noël 1973. Sous la coordination par la SNAM SpA, les travaux préalables ont débuté sur toute la ligne. La réalisation de ce grand projet exigera de tous ceux appelés à y prendre part de gros efforts.

### Organisation de la distribution du gaz naturel en Suisse

Il existe en Suisse déjà deux importantes entreprises régionales de distribution de gaz :

- la Communauté du Gaz du Mittelland S.A., dont les réseaux, à partir de Bâle, alimentent le Mittelland entre Lenzbourg et Neuchâtel ;
- la Communauté du gaz de la Suisse orientale S.A., qui, en commun avec le réseau régional de l'usine à gaz de Zurich, alimente les régions situées entre Brugg et le lac de Constance.

De plus, la GAZNAT S.A. prévoit en Suisse romande la mise en place successive d'une infrastructure régionale similaire qui, dans sa phase de construction finale et idéale, devra toucher les régions comprises entre le sud-ouest du lac de Neuchâtel, la région lémanique et le Valais.

La quantité de gaz naturel assurée à la Suisse par le gazoduc de transit devra être livrée à ces trois sociétés régionales à des conditions économiques favorables, puis par ces sociétés régionales, aux distributeurs locaux et aux consommateurs de gaz naturel.

Les contrats de livraison de gaz naturel qui ont déjà été conclus par la Communauté du gaz du Mittelland S.A. et la Communauté du gaz de la Suisse orientale S.A., avec des fournisseurs français et allemands, seront maintenus afin d'assurer à la Suisse des disponibilités en gaz naturel aussi grandes que possible.

### Organisation résultant des contrats et des sociétés

La SNAM SpA italienne vendra à la Suisse la quantité de gaz naturel qui lui est destinée, franco frontière germano-hollandaise. La Suisse devra donc, parallèlement avec la SNAM SpA, conclure un contrat de transport pour l'acheminement de ce gaz naturel à travers le territoire allemand. Ce partenaire sera une nouvelle société de transport allemande à fonder, à laquelle la Ruhrgas AG. et la SNAM SpA participeront.

Des contrats de transport analogues seront, d'autre part, à conclure pour l'acheminement du gaz naturel à travers la Suisse. Les conditions principales de ces contrats de transport font déjà partie du contrat-cadre italo-suisse du 24 février 1971.

Pour la Suisse, deux nouvelles sociétés seront à fonder, à savoir :

- une société pour la construction et l'exploitation du gazoduc de transit, avec participation italienne et suisse conformes à la législation fédérale sur la construction des conduites de transport de combustibles liquides et gazeux ;
- une société suisse du gaz naturel pour assurer la participation de notre pays à la société de transit, la répartition des quantités de gaz disponibles à partir du gazoduc de transit ainsi que pour la sécurité et l'extension ultérieures de l'approvisionnement de la Suisse en gaz naturel.

La société suisse du gaz naturel sera fondée sur le modèle des grandes sociétés régionales d'électricité qui a fait ses preuves. Ses fondateurs seront l'Association des usines à

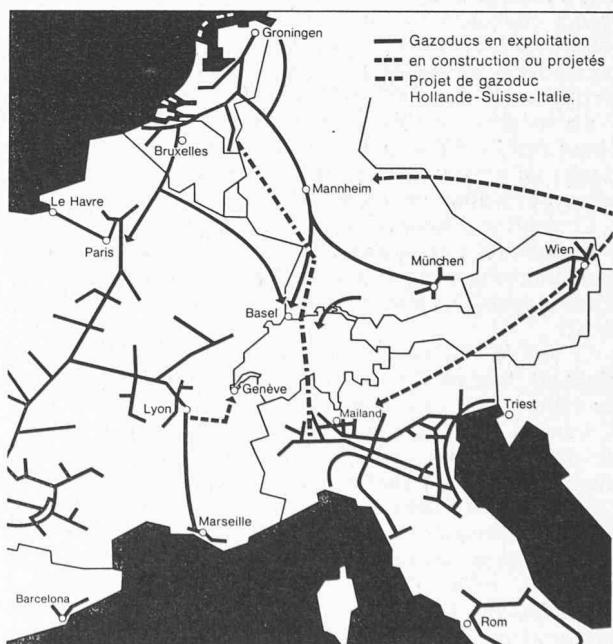


Fig. 1. — Réseaux de distribution et de transport de gaz naturel en Europe occidentale.

gaz suisses, la Communauté du gaz du Mittelland S.A., la Communauté du gaz de la Suisse orientale S.A. et la GAZNAT S.A. Une extension du cercle des actionnaires est possible et également prévue.

### Points de vue économiques

La Suisse a trouvé dans la SNAM SpA un partenaire très correct et très compréhensif. Le contrat-cadre qui a été signé le 24 février 1971 avec cette société en est une preuve éloquente.

L'Italie accorde à la Suisse une égalité de traitement pratiquement totale aussi bien pour les achats de gaz naturel hollandais que pour le transport de celui-ci à travers l'Allemagne et sur le tronçon suisse ; des différences concernant certains facteurs économiques et techniques comme par exemple le coefficient d'utilisation, seront évidemment à la charge des preneurs suisses.

Le prix d'achat du gaz naturel pour la Suisse à la frontière hollandaise est indexé sur les plus importants contrats que la NAM a conclus avec le Gaz de France, la Distrigaz belge et la Thyssengas ainsi que la Ruhrgas allemande. Ces quatre contrats représentent actuellement un volume de vente de 22 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel par année.

Le prix fait pour les quantités limitées de la Suisse est donc lié à un très gros potentiel de prise en charge.

Les prix de revient du gaz pour les sociétés régionales correspondront, selon les données que nous avons aujourd'hui, aux prix d'achat les plus favorables qui aient pu être obtenus jusqu'à aujourd'hui.

L'importance de la participation suisse au gazoduc Hollande-Italie est considérable, non seulement pour l'économie gazière suisse, mais pour l'ensemble de notre économie énergétique. Le gazoduc transeuropéen s'intègre parfaitement dans le cadre de la politique d'approvisionnement gazière. Il assure une augmentation sensible des disponibilités en gaz naturel et donne à la Suisse un accès à un nouveau système de transport de cette intéressante énergie. En plus, cette nouvelle possibilité d'approvisionnement est bien dans la ligne de conduite de la diversification de notre politique énergétique et de l'utilisation d'énergies non polluantes.

Les disponibilités accrues de gaz naturel n'ébranleront toutefois pas la structure actuelle de l'approvisionnement de la Suisse en énergie. Elles renforceront cependant la position des énergies modernes de réseau. C'était donc une obligation urgente pour les autorités du pays, comme pour les organisations gazières, de saisir cette chance unique pour notre pays.

## Bibliographie

**Vocabulaire international des termes d'urbanisme et d'architecture.** — *Vitua I : Français - Deutsch - English*, présenté par Jean-Henri Calsat, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, et Jean-Pierre Sydler, directeur de la Bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, sous l'égide de l'Union Internationale des Architectes (UIA) et de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires. 1<sup>re</sup> édition, 1970. Paris 16<sup>e</sup> (9, rue de la Pérouse), Société de diffusion des Techniques du bâtiment et des Travaux publics. — Un volume 31×23 cm, xvi - 350 pages, figures.

Ainsi qu'il l'est exposé dans l'introduction, cet ouvrage vise à faciliter la compréhension réciproque lors des conférences et réunions internationales ou à l'occasion de la lecture de livres et de documents se rapportant au champ des activités humaines que constituent l'aménagement des territoires, la planification, l'urbanisme et l'architecture.

Ce vocabulaire a été élaboré selon les méthodes préconisées par l'UNESCO et par l'ISO ; les concepts ont été classés en grands groupes et portent des chiffres de référence qui établissent toutes les concordances utiles.

Ce système permettra de compléter cet ouvrage VITUA/I (Vocabulaire international des termes d'urbanisme et d'architecture, tome I) par des VITUA additionnels pour d'autres langues, russe, espagnol, bulgare, roumain notamment.

Le but de VITUA est de mettre en parallèle les mots de plusieurs langues qui se rapportent aux mêmes notions, les éléments de base étant les notions ou concepts. C'est le français qui a été choisi comme langue initiale chargée de déterminer les concepts retenus. L'hypothèse fondamentale de travail repose sur la remarque suivante : La traduction d'une définition donne, dans la nouvelle langue, une approximation plus exacte du concept dont on parle que la simple traduction du mot défini. La méthode de travail en a découlé directement : si un mot français a une définition, on traduit d'abord celle-ci puis on cherche ensuite dans la nouvelle langue le mot qui correspond le mieux à la définition. Le lecteur ne trouvera pas, dans VITUA, la définition exacte en anglais ou en allemand des termes anglais ou allemand, mais il y trouvera, pour les

notions décrites par les définitions, les termes qui ont semblé particulièrement proches aux auteurs.

Nul doute que ce dictionnaire original ne rencontre un vif succès, non seulement auprès des urbanistes et des architectes auxquels il s'adresse plus particulièrement, mais auprès d'un très large public désireux d'enrichir son vocabulaire et soucieux d'exactitude pour les traductions des termes dans les domaines considérés.

**Cours pratique de mécanique de sols**, par J. Costet, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et G. Sanglerat, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, ingénieur délégué de Socotec, professeur à l'Ecole centrale lyonnaise. Présentation de P. Lebel, président du bureau Securitas. Préface de J. Biarez, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble et à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Dunod, Paris, 1969. — Un volume de 628 pages, 16×25 cm, 308 figures. Prix, relié toile sous jaquette, F. 135.—.

Ce cours pratique tente de représenter une initiation aussi simple que possible.

La théorie, la pratique des calculs, les essais de laboratoire ou in situ, les procédés de construction y sont abordés.

Dans le premier chapitre, les différents types de sols et leurs propriétés mécaniques (perméabilité, compressibilité, résistance au cisaillement) sont décrits. Des indications sont données sur le compactage, la gélivité des sols, le tassement des fondations. La notion de contrainte effective est introduite.

Une étude est ensuite consacrée à l'équilibre plastique. Le théorème des états correspondants fait l'objet d'une démonstration détaillée, mais facile à comprendre, nous dit-on, pour un étudiant habitué au maniement des mathématiques ; cette étude débouche sur les applications pratiques. Ce théorème est alors replacé dans le cadre plus général de la similitude en mécanique des sols.

Différents cas d'application sont alors abordés : les murs de soutènement, les rideaux de palplanches, les fondations superficielles et sur pieux, les talus et la stabilité des pentes ; les parois moulées.